

On en parle encore?

S'il y a un sujet dont un syndicat parle en abondance, c'est bien les négos! D'une certaine manière, ce n'est pas possible de faire autrement. D'abord, parce que les négos définissent le contrat de travail des membres, ce qui en fait une des priorités d'un syndicat. Et aussi parce que le cycle des négos, imposé par l'entrée en vigueur et la date d'échéance d'une convention collective, fait en sorte qu'il y a peu de périodes où on n'en parle pas.

Prenons par exemple les négociations locales, qui, au moment de mettre l'En Bref sous presse, ont commencé pour la plupart des unités de négociation. Lorsque les ententes locales auront été ratifiées – et j'ose espérer que ça se fera plus tôt que tard, en 2016 – l'AEFO aura probablement déjà commencé à préparer la négo centrale entre le Conseil des associations d'employeurs (CAE) et le gouvernement, ainsi que les prochaines négos locales. En effet, puisque les conventions collectives seront toutes échues le 31 août 2017, il faut déjà commencer à préparer le terrain.

Chaque négo locale diffère de l'autre. Pour vous donner une idée de l'ampleur de la tâche, 28 conventions collectives sont négociées avec les 12 conseils scolaires francophones de l'Ontario. Selon les unités, les tables peuvent être divisées par palier (élémentaire et secondaire) et par catégorie de membres (réguliers ou suppléants).

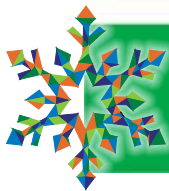
Tout ce qui n'a pas été identifié comme une question pour la table centrale peut être un sujet à la table locale. Ce sont les parties qui décident – ou pas – d'aborder un sujet. Pour chaque table de négo locale, l'AEFO fait face à des représentantes ou des représentants du conseil scolaire. L'AEFO est représentée par la présidence et l'agente ou l'agent de l'unité, ainsi que par une ou un cadre du bureau provincial, en plus de membres de l'équipe locale de négociation.

L'année 2016 s'annonce donc déjà sous le thème de la négo. J'en profite pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille et à vos proches, de très joyeuses Fêtes et une bonne et heureuse année 2016.

Le président,



Carol Jolin



J'en profite pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille et à vos proches, de très joyeuses Fêtes et une bonne et heureuse année 2016.



Des négos et encore des négos

De toutes les unités de l'AEFO, la seule qui ne soit pas en négo présentement est l'Unité 203 – Centre psychosocial. Mais comme la convention collective de cette unité sera échue le 31 mars 2016, les négos, c'est pour bientôt!

Comme vous le savez, les négos des membres réguliers et suppléants qui travaillent pour les conseils scolaires se déroulent présentement au niveau local, puisque la négociation centrale est complétée. Par contre, l'Unité 103 – PAPSP (North Bay) doit d'abord ratifier l'entente centrale, le 14 décembre, avant de commencer les négos locales.

Les négos pour l'Unité 201 – Claudel enseignement et l'Unité 202 – Claudel soutien (à Ottawa) ont déjà commencé. Les négos pour ces unités se dérouleront au niveau local seulement.

Quels sont mes droits?

J'ai un conflit avec un collègue de travail. Qu'est-ce que je peux faire pour améliorer la situation?

Dans ce genre de situation, l'AEFO ne peut pas agir en tant qu'arbitre pour régler le problème, à moins qu'il n'y ait également une plainte de harcèlement, de violence ou d'intimidation déposée par un membre contre un autre membre. Si c'est le cas, l'AEFO se réserve le droit d'intervenir ou non.

La gestion des conflits au travail est la responsabilité de votre employeur, qui devrait encourager un milieu de travail sain, fondé sur la confiance, le respect et la collaboration. Avant de faire appel à votre employeur, il serait préférable que vous tentiez d'abord de gérer vous-même la situation. Vous pourriez vous adresser directement à votre collègue et tenter de tirer les choses au clair. Cela vous permettrait d'accomplir vos tâches de travail dans un climat plus professionnel. Et n'oubliez pas qu'en tout temps, la sécurité et le bien-être des jeunes sont prioritaires.

Il est certain que maintenir de bonnes relations au travail n'est pas toujours facile. Quelle que soit la source du conflit, la situation peut provoquer du stress ou une tension pour les personnes concernées – et même pour l'entourage de ces personnes. Les services du programme d'aide aux employées et aux employés et à la famille (PAEF) peuvent vous fournir des conseils d'ordre personnel et professionnel : www.aefo.on.ca sous Services.

Dans le prochain QSMD : que faire si le conflit survient entre membres qui sont également parents, tutrice ou tuteur dans un même lieu de travail.



Congé des Fêtes

Le bureau de l'AEFO provinciale sera fermé du 24 décembre au 1^{er} janvier 2016 inclusivement. En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 613 244-2336 ou 1 800 267-4217. La boîte vocale sera vérifiée régulièrement.

Le CA en bref

Que fait le conseil d'administration (CA)?

Il y a quatre « niveaux d'autorité » à l'AEFO, qu'on appelle instances. Ces instances sont :

- Le congrès d'orientation.
- Le conseil d'administration (CA).
- Le comité exécutif (CE).
- L'assemblée annuelle.

Tous les membres de l'AEFO n'ont pas le droit de vote au CA. Pour cela, il faut... faire partie du CA!

Le CA est composé de 41 personnes, parmi lesquelles on trouve, entre autres, les huit membres du comité exécutif (CE), ainsi que des représentantes et des représentants des unités.

Les tâches du CA sont multiples. Parmi celles-ci :

- Approuver le financement de l'AEFO.
- Approuver les activités et les dépenses.
- Tracer le travail du comité exécutif (CE).
- Déterminer le nombre de cadres, d'agentes et d'agents qui travaillent à l'AEFO.
- Approuver tout don de 1 000 \$ ou plus.

Vous voulez en savoir plus sur les tâches du CA? Consultez les Statuts et Règlements de l'AEFO au www.aefo.on.ca dans la section des membres du site Web de l'AEFO, sous Publications.

Dès maintenant, l'En Bref publiera un sommaire des sujets principaux du conseil d'administration afin de tenir les membres au courant de réunions qui les concernent.

Le conseil d'administration (CA) a le devoir légal de faire preuve de sagesse en agissant au nom de tous les membres de l'AEFO.

Comment se passe une réunion du CA?

Habituellement, la réunion commence à 8 h 30, toujours (ou presque) un samedi. La fin de la réunion, par contre, est moins prévisible, et dépend des sujets abordés. Une réunion peut se terminer en fin de journée... ou plus tard. Chaque réunion est dirigée par une présidence d'assemblée. C'est elle qui accorde le droit de parole, gère le déroulement d'un débat, rappelle à l'ordre tout membre qui ne respecte pas les procédures, le décorum, etc.

Durant une réunion du CA, le temps est divisé entre des sessions où les membres du CA, les observatrices et les observateurs, les invitées et les invités, etc. sont présents; des sessions à huis clos (auxquelles habituellement, seuls les membres du CA et le personnel ont le droit d'assister); et des présentations qui peuvent être faites par des partenaires, etc. Les membres du CA reçoivent les rapports au préalable afin de prendre des décisions sur des sujets importants pour l'AEFO.

Il y a également de nombreuses occasions de voter. En effet, chaque décision prise par le CA doit passer au vote. Puisque le vote est précédé de discussions, parfois très animées, la position des membres sur un sujet donné est connue des membres présents. C'est ce qui fait la force de notre CA : une opinion est une affaire personnelle, qu'on partage pour l'avancement de la collectivité. En fin de compte, le conseil d'administration (CA) a le devoir légal de faire preuve de sagesse en agissant au nom de tous les membres de l'AEFO.

Réunion du 21 novembre

Lors de la dernière réunion du CA, le 21 novembre, à Ottawa, les membres présents ont adopté le budget 2015-2016. Vous pouvez en prendre connaissance au www.aefo.on.ca, dans la section réservée aux membres.

À l'ordre du jour également : le congrès d'orientation 2016, l'élection d'un représentant au conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et la résolution selon laquelle le directeur général avisera les présidences d'unité qu'une cotisation spéciale sera à l'ordre du jour du prochain congrès.

Francine LeBlanc-Lebel, présidente de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), félicite François Boudrias, élu le 21 novembre, 2015, comme représentant de l'AEFO au conseil d'administration de la FEO.



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5

☎ 613 244-2336 ou 1 800 267-4217
☎ 613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 696 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca